



Document à l'intention des parents

Évaluation des résultats de l'école au regard du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Nom de l'établissement: École de l'Envolée

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire, secondaire et secteur adulte se dote d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Celui-ci doit être évalué annuellement avec le conseil d'établissement.

Actions réalisées pour l'année scolaire: 2024-2025

- Appliquer le plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école.
- Soutenir les élèves en fonction de leurs besoins en utilisant toutes les ressources disponibles.
- Assurer une confidentialité des dossiers des élèves.
- Offrir un suivi qui perdure dans le temps auprès de la victime, du témoin et de l'auteur de l'acte.
- Selon la gravité et la fréquence, maintenir une gradation des interventions.
- Poursuivre le renforcement positif auprès des élèves.
- Animation d'ateliers sur l'intimidation

Constats

- L'importance de maintenir l'application de l'ensemble des composantes du plan de lutte.
- Mettre l'accent sur la prévention pour mieux anticiper les situations et répondre aux besoins des élèves
- Poursuivre notre bonne communication pour favoriser la collaboration école famille.
-
-
-
-

Actions projetées à notre école pour l'année scolaire : 2025-2026

- Consolider les mesures préventives pour qu'elles rayonnent dans les moments de transition et au sdg.
- Poursuivre l'enseignement des habiletés sociales et de la gestion des émotions.
- Poursuivre le projet des anges gardiens.
- Favoriser les rassemblements école.
- Faire la promotion de notre thème école par différents moyens.
- Développer davantage l'animation d'activités structurées sur l'heure du dîner.
-

Tous les documents relatifs au plan de lutte à l'intimidation et à la violence se retrouvent sur le site Internet de l'école.

Autres commentaires
